

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TÉL. 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 5 juillet 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 5 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation au Conseil Municipal : 29 juin 2021

Étaient présents :

M. Dominique PERRIER, M. Grégory QUINTANE, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme Josy MARTIN, Mme Hélène DRULHES, M. Russell PALMER

Étaient excusés :

M. Loïc MÉNOIRE, M. Mathieu FREYSSINEL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc RAQUIN **donne pouvoir** à Mme Martine CLARE-PELOUTIER
Mme Véronique PUPILE **donne pouvoir** à Mme Josy MARTIN
Mme Dominique MARBOT **donne pouvoir** à M. Dominique PERRIER

Est nommé secrétaire de séance : M. Grégory QUINTANE

Ouverture de la séance à 20h30.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2021.
- Approbation de l'ordre du jour.

L'achat d'un équipement cantine a été ajouté à l'ordre du jour. Ce dernier a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

- Renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public

Suite à l'appel d'offre, l'entreprise INEO a été retenue pour l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public sur notre commune pour un montant de 1783.20€ pour une durée de 36 mois.

- Arrêté de nomination du coordonnateur pour le recensement 2022

Un nouvel arrêté modificatif a été pris afin de changer le nom du coordonnateur de recensement, suite au départ à la retraite de Martine MONTEIL remplacée par Perrine POULAIN.

- Arrêté de fin de mission de régisseur pour Martine MONTEIL

Cet arrêté porte sur la fin de mission de régisseur de recettes pour Martine Monteil suite à son départ à la retraite.

- **Achat d'un onduleur et d'un point d'accès WIFI pour le poste administratif**

Un besoin d'équiper la mairie d'un Onduleur et d'un point d'accès WIFI est nécessaire.
Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce matériel auprès de TOUT POUR LE MAC.COM à Brive comme suit :
Onduleur et TP-Link Point d'accès WIFI 150,00€ H.T.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente d'une cuisinière**

La commune a reçu une offre d'achat de la cuisinière à gaz de la cantine.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre ce matériel au prix de 400€ et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux de mise en sécurité de l'église pour la partie électrique**

Des artisans ont été sollicités et après étude des devis, la réhabilitation se ferait comme suit :

- **Électricité du bâtiment**

Devis éclairage intérieur de l'église d'un montant H.T. 2 793.61 €
Devis éclairage extérieur de l'église d'un montant H.T. 3 290.00 €

Ets AUTHIER Jérémie - 517 Impasse de la Pujade - 19120 PUY D'ARNAC

- **Électricité des cloches**

Devis d'installation d'un coffret de sécurité dans le clocher d'un montant H.T. de 1 599.00 €
Devis de remplacement liaison électrique alimentation d'un montant H.T. de 1 880.40 €

Agence Bodet Campanaire - 4 rue du Parc Industriel Euronord - 31150 BRUGIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, ainsi qu'un don affecté à l'église et au cimetière d'un montant de 5 000€.

Une aide du Conseil Départemental est prévue à hauteur de 6 600€, dans le cadre de la contractualisation départementale 2021-2023.

Adopté à l'unanimité.

- **Diagnostic amiante préalable à la restructuration de la Salle Polyvalente**

Rappel du projet de rénovation de la Salle Polyvalente. La commune doit réaliser un diagnostic amiante de la salle polyvalente avant travaux.

Après étude du devis ATERPLO, le Conseil Municipal décide de lui confier la mission qui comprend :

- Un rapport de repérage amiante avant travaux
- Une estimation du nombre de prélèvements matériaux (prélèvements et analyse de matériau en laboratoire)

Dans le cas où le nombre de prélèvements devrait être supérieur à l'estimation, un nouveau devis serait présenté comprenant le nombre exact de prélèvements effectués.

Montant des honoraires entre 1 225 € et 2 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour l'achat d'équipement cantine**

Dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire propose :

L'achat de matériel de cantine scolaire afin de favoriser les produits frais, locaux et biologiques, ce qui permettrait également de faire des économies d'énergie.

Soit deux réfrigérateurs et un congélateur.

Une subvention du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation peut être accordée, ces aides en faveur de certaines cantines scolaires sont possibles pour un montant minimal de dépenses éligibles fixé à 1500€ HT.

Le taux de subvention est fixé à 100% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis aux élèves d'écoles primaires pendant l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le projet tel qu'il est défini,
- Sollicite les aides de l'Etat : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,

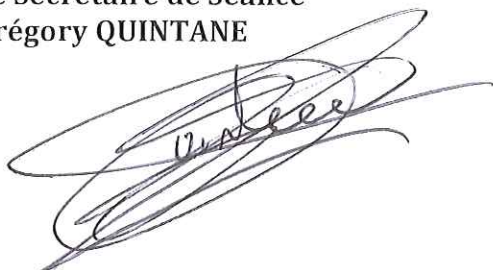
Adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Réflexion sur l'organisation éventuelle du mai ou d'une fête de retrouvailles autour du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h45 mn

Le Secrétaire de Séance
Grégory QUINTANE



Le Maire
Dominique PERRIER

